

Rapport de la Commission des finances au Conseil intercommunal**Étude du préavis No 01/2023
Budget de l'exercice 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de :

Mme	Céline Elsig	Morges
MM.	Jacky Leimgruber	Ecublens
	Serge Gambarasi	Hautemorges, président rapporteur
Mme	Patricia da Rocha	Morges, excusée
M.	Oscar Cherbuin	Echichens, excusé

s'est réunie le mardi 29 août 2023 à la salle de conférence de la station d'épuration de Morges pour l'examen du budget 2024, en présence de MM. Christian Maeder, Président du Comité de direction, M. Alain Garraux, responsable des finances et informatique du Comité de direction, et Mme Caroline Villard Directrice, ainsi que de Mme Brigitte Baumberger, Adjointe administrative.

La Commission exprime ses remerciements aux personnes présentes pour les explications communiquées et leur disponibilité.

Le projet de budget 2024 a fait l'objet d'un examen approfondi. La Commission se plaît à relever les nombreux commentaires en marge qui fournissent des renseignements détaillés sur tous les comptes présentant un écart sensible par rapport au budget 2023.

L'analyse des comptes s'est portée en priorité sur la comparaison des charges budgétées avec les charges de l'année précédente. Les écarts supérieurs/inférieurs à CHF 10'000.-- ont été analysés en détail. La même approche a été choisie pour les différences au niveau des revenus.

Suite à l'analyse et à l'étude des chiffres, nous avons posé des questions sur les sujets suivants :

- Augmentation des EPT
- Cours de formation MCH2
- Site internet
- Etat des emprunts
- Variations sur les fournitures (chlorure ferrique) et le prix de l'énergie
- Taxe sur les micropolluants
- Entretien des clarificateurs et stations de relèvement
- Achat de génératrices
- Attribution au fonds de renouvellement «Réseau intercommunal»

Participation des communes

Le montant de la contribution à charge de l'ensemble des communes, pour équilibrer le budget, est de CHF 3'727'150.00. Ceci représente une hausse de CHF 544'800.--. Cette importante augmentation est détaillée ci-dessous.

La répartition des dépenses entre les Communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du préavis N° 01/2023 « Budget de l'exercice 2024 ».

Budget total

CHF 5'371'450.00 (4'838'450.00 en 2023) soit une hausse comptable de CHF 533'000.00 par rapport à 2023.

Budgets Administration générale / Finances /Exploitation

Par rapport à l'année précédente les charges d'administration générale et d'exploitation fluctuent sensiblement. Les charges de l'administration générale sont budgétées pour 2024 à hauteur de CHF 406'050.00 en augmentation de CHF 46'600.00 par rapport à 2023.

L'explication se trouve principalement dans l'augmentation (+10%) de l'EPT pour le secrétariat, dans des cours de formation en prévision du MCH2 et dans un « toilettage » du site internet afin d'améliorer la communication.

Les charges du chapitre « finances » ne subissent que de faibles variations.

Pour le chapitre exploitation, l'augmentation passe de CHF 4'226'400.00 à 4'701'400.00, cette augmentation se justifie ainsi :

- En vue du départ à la retraite du chef d'exploitation, il a été tenu compte d'un recouvrement avec le nouveau responsable
- Afin de répondre aux exigences cantonales en cas de pénurie d'énergie trois génératrices seront acquises
- Il est budgété une attribution de CHF 200'000.00 contre 75'000.00 les années précédentes au fonds de renouvellement « Réseau intercommunal »
- D'autre part les coûts d'achat de l'énergie ont été augmentés pour tenir compte des prévisions de hausses
- Une station de pompage (Stand) va subir des travaux d'assainissement.

Investissements

Le PIERM (plan des investissements de l'ERM) 2024 – 2028 donne les informations sur la planification des investissements futurs. Il permet pour les Communes directement concernées de tenir compte dans leur plan d'investissement des futurs travaux sur les collecteurs.

Ce plan, établi en fonction des connaissances du jour et donc forcément approximatif, ne nécessite pas formellement l'approbation du Conseil. Il a été défini sur la base des demandes des communes et des besoins propres de la STEP et du Réseau. Le montant total des investissements prévus s'élève pour 2024 à CHF 2'370'000.00. A partir de 2023 les investissements liés à la STEP ne sont plus planifiés car ils sont prévus sous « Modernisation & agrandissement de la STEP ».

Conclusions

Au terme de la discussion, la Commission des finances s'est déclarée unanimement convaincue de la bien-façture du budget qui lui a été soumis.

Les investissements sur la step sont minimes dans l'attente de sa modernisation. Pour le réseau les travaux d'entretien se poursuivent afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget de l'année 2024 tel que présenté dans le préavis No 01/2023, en votant les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 01/2023 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DECIDE

- d'adopter le budget de l'exercice 2024 tel que présenté par le Comité de direction.

Au nom de la Commission des finances

Le Président – rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SG", followed by a long horizontal line.

Serge Gambarasi

Hautemorges, le 10 septembre 2023